



RÉGION ACADÉMIQUE  
PAYS DE LA LOIRE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



# Lettre d'information n° 5

## des IA-IPR d'histoire-géographie

### de l'académie de Nantes

### *Décembre 2019*



Source : <https://www.education.gouv.fr/cid144975/des-eleves-eco-deleques-pour-agir-en-faveur-du-developpement-durable.html>

## Table des matières

1- Concours de recrutement.....	2
2- Les nouveaux programmes d'enseignement des classes de lycée et la réforme du lycée et la réforme du baccalauréat.....	2
3- Le concours national de la Résistance et de la déportation, session 2020.....	3
4- Les formations inscrites au Plan Académique de formation.....	4
5- L'Education au Développement Durable.....	4
6- La laïcité et les valeurs de la République.....	4
7- Du bon usage des données numériques professionnelles.....	5

### 1- Concours de recrutement.

De nombreux concours de recrutement seront ouverts pour la session 2020.

L'académie de Nantes reconduit pour 2019-2020 les formations suivantes :

- Préparation au concours interne du CAPES session 2020.
- Préparation au concours interne de l'agrégation d'histoire-géographie, session 2020.
- Formation « Prépa cadres » pour préparer aux concours de recrutement des personnels d'encadrement (personnel de direction, inspecteur 1<sup>er</sup> degré, inspecteur 2<sup>nd</sup> degré), session 2020.

Plusieurs d'entre vous sont inscrits. Ces préparations sont exigeantes. Elles vous demandent un travail très important, un engagement personnel, une assiduité. Par expérience, nous savons à quel point la période hivernale est difficile pour tous : fatigabilité, tracas de santé, routes et déplacements rendus parfois difficiles. Quoiqu'il en soit, la démarche de préparation d'un concours apporte une plus-value à chacun, élèves et enseignants. D'aucun se souviennent de ces temps d'« épreuves » bien nommées. Nous souhaitons donc vous encourager à persévérer dans toutes les démarches de formation personnelle que vous pouvez conduire.

Le calendrier officiel des concours est en ligne sur le site Eduscol à l'adresse suivante :

[http://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/reglementaire/75/1/2020\\_concours\\_2nd\\_degre\\_calendrier\\_admissibilite\\_1166751.pdf](http://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/reglementaire/75/1/2020_concours_2nd_degre_calendrier_admissibilite_1166751.pdf)

Egalement, pour les professeurs certifiés titulaires exclusivement, si vous êtes motivés par la préparation au concours interne de l'agrégation d'histoire-géographie, vous serez les bienvenus pour assister aux oraux d'entraînements les 4, 11, 18, 25 mars et 8 avril 2020. Les oraux se dérouleront à côté de la BU sur le site Belle-Beille, Angers. La salle est la suivante : Julien Gracq, à la Maison de la recherche Germaine Tillon (RDC, site de Belle-Beille, à 100 m de la BU) qui est réservée pour les oraux aux dates prévues sur le créneau 13h30-18h.

### 2- Les nouveaux programmes d'enseignement des classes de lycée et la réforme du lycée et la réforme du baccalauréat.

Nous organisons des réunions d'information d'une demi-journée à destination des professeurs de lycée pour les programmes de terminale, selon l'organisation déployée l'année scolaire dernière. Chaque établissement sera représenté par deux professeurs d'histoire-géographie choisis en accord avec la direction de l'établissement. Ces réunions auront lieu au printemps 2020, entre le 30 mars et le 3 avril. De plus, des enseignants seront formés à la mise en œuvre des programmes de seconde et de première lors d'une journée de réflexion et d'application didactiques avec

des professeurs-formateurs. Les dates retenues diffèrent d'un département à l'autre de l'académie et selon les regroupements opérés (13 février ou 27 mars pour le 44, 11 février ou 26 mars pour le 49, 9 mars pour le 72 et 53, 12 mars pour le 85)

Enfin, les membres de l'espace pédagogique disciplinaire-s'efforcent de mettre à jour très régulièrement des publications pour vous informer et vous aider à vous former. L'espace pédagogique présentera le résultat des travaux des formateurs au début du printemps prochain. Les publications de l'espace pédagogique disciplinaires sont validées par le corps d'inspection. Vous pouvez, et nous vous y encourageons, proposer des pistes de réflexion pédagogique et de travail par ce canal.

### 3- Le concours national de la Résistance et de la déportation, session 2020.

Pour mémoire, le thème de cette année est : « **1940. Entrer en résistance. Comprendre, refuser, résister.** » Le règlement et le calendrier national du concours sont consultables sur Eduscol à [la page dédiée au CNRD](#).

Vous trouverez ci-dessous le calendrier national et académique pour cette présente session :

Date	Modalités	remarque
Avant le samedi 1er février 2020	Inscription des candidats au concours (par les établissements)	
Vendredi 27 mars 2020, matin (De 9h00 à 11h00 pour les collèges et de 8h00 à 11h00 pour les lycées)	Devoir individuel (catégories 1 et 3 du concours)	Les élèves rédigent sur des copies anonymes, sans document autre que le sujet et les feuilles de brouillon qui sont distribués.
Entre le 27 mars et le 1er avril	Envoi par les établissements des productions collectives et des devoirs individuels dans les DSDEN	Toutes les productions individuelles et collectives réalisées par les élèves seront envoyées aux DSDEN. Toutefois, les professeurs peuvent toujours sélectionner les meilleures copies dans les établissements s'ils le souhaitent afin de faciliter le travail des jurys départementaux.
Entre le 2 avril et le 29 avril 2020	Réunion des jurys académiques délégués	Palmarès départemental et remontée des lauréats pour la réunion du jury académique (pour chaque catégorie du concours). A partir de la session 2019-2020, le nombre de productions par département dépend du nombre d'élèves qui ont participé au Concours l'année précédente. Aussi, au regard des statistiques de l'année dernière, les remontées des productions par département pour la session 2019-2020 du CNRD seront donc les suivantes : Pour la Loire Atlantique et la Vendée, au maximum, 2 productions pour chacune des 4 catégories. Pour le Maine et Loire, La Mayenne et la Sarthe, au maximum, 1 production pour chacune des catégories.
25 mai 2020 après midi	Réunion du jury académique	

Comme les années précédentes, celles et ceux qui souhaitent préparer leurs élèves au concours peuvent s'appuyer sur de nombreuses ressources nationales :

- le [portail officiel du CNRD sur CANOPE](#) propose des éléments historiques et méthodologiques ;
- le document pédagogique sur le thème annuel réalisé par la Fondation de la Résistance à partir du travail d'un groupe d'experts dirigé par l'inspecteur général Tristan Lecoq a été envoyé aux établissements scolaires début octobre 2019. Une version numérique au contenu augmenté est [consultable en ligne](#) ;
- Le *Musée de la Résistance en Ligne* de la Fondation de la Résistance propose une [exposition virtuelle](#) dédiée au concours, elle est accompagnée de fiches pédagogiques exploitables en classe ;
- le site *Jalons* de l'INA propose un [dossier dédié au concours](#) ;
- la Fondation Charles de Gaulle propose un [ensemble de ressources documentaires](#) dédiées au thème du concours ;
- la Fondation de la France Libre propose une [page dédiée au concours](#) sur son site.

Les structures culturelles de notre académie proposent également de nombreuses ressources :

- Les Archives départementales de la Loire Atlantique : [https://archives.loire-atlantique.fr/jcms/enseigner/actualite/concours-national-de-la-resistance-et-de-la-deportation-fr-p1\\_15554](https://archives.loire-atlantique.fr/jcms/enseigner/actualite/concours-national-de-la-resistance-et-de-la-deportation-fr-p1_15554)
- Les Archives départementales du Maine-et-Loire : <https://www.archives49.fr/espace-pedagogique/les-concours/resistance-deportation/>
- Les Archives départementales de la Vendée : <http://www.archives.vendee.fr/Connaitre-les-Archives/Actualite/Action-educative-et-culturelle>
- Les Archives départementales de la Mayenne : <https://archives.lamayenne.fr/article/concours-national-de-la-resistance-et-de-la-deportation>
- Le musée de la Résistance de Châteaubriant propose une exposition sur le thème du concours. Une version itinérante de cette exposition peut être mise à la disposition des établissements scolaires qui en feront la demande.  
Lien : <https://musee-resistance-chateaubriant.fr/spip.php?article392#!-exposition>

## 4- Les formations inscrites au Plan Académique de formation.

Certaines formations inscrites au PAF ne seront finalement pas ouvertes faute de candidats inscrits déclarés.

Lorsque vous souhaitez suivre une formation, disciplinaire ou transversale, nous vous conseillons d'échanger avec le chef d'établissement de votre établissement d'exercice. En effet, celui-ci doit être mis au courant de vos souhaits d'amélioration et de réflexion professionnelles. De plus, il est en mesure de vous conseiller ou de relever un engouement ou un besoin au sein d'une équipe éducative pour tel ou tel axe de travail. Dans ce cas, votre déclaration d'intérêts pourrait devenir une formation d'initiative locale et répondre à vos besoins et envies.

## 5- L'Éducation au Développement Durable.

A l'échelle académique, la page transversale [éducation au développement durable du site académique](#) met en valeur le travail mené dans les établissements scolaires de l'académie. De ce fait n'hésitez pas à envoyer à l'inspectrice en charge du dossier un article avec ou sans photo, qui permettra de présenter un événement (exposition, rencontres, ...), une action montrant la prise en compte du développement durable dans votre établissement. Ces articles peuvent être rédigés par des élèves.

A l'échelle nationale, nous vous rappelons également l'existence du [pôle national de compétences EDD](#), hébergé par Canopé Amiens.

Le 12<sup>ème</sup> FOREDD se déroulera à Amiens les 30 et 31 janvier 2020. Il sera cette année consacré à : « Biodiversité et changement climatique : les enjeux croisés d'une crises planétaire ».

Les actes des précédents FOREDD sont disponibles en ligne, notamment ceux du [FOREDD 2019](#) consacré à « Nourrir l'humanité, un défi global ? ».

## 6- La laïcité et les valeurs de la République.

**Le 9 décembre, journée de la laïcité à l'école**, est un levier intéressant pour faire vivre la laïcité et l'incarner de manière plus marquée et explicite dans tous vos enseignements.

L'espace pédagogique académique fait des propositions, parfois transdisciplinaires. Le site eduscol offre également des pistes de travail et des rappels de définitions.

<https://eduscol.education.fr/cid96047/journee-de-la-laicite-a-l-ecole-de-la-republique.html>

Pour vous aider à clarifier des notions associées à la laïcité à l'École, vous pouvez vous référer aux sites suivants :

- L'Institut Européen en Sciences des Religions <http://www.iesr.ephe.sorbonne.fr>
- L'Institut du Pluralisme Religieux et de l'Athéisme <http://ipra.eu/fr/>
- Le site Eduscol <https://eduscol.education.fr/pid23591/la-laicite-a-l-ecole.html>
- L'observatoire de la Laïcité <https://www.gouvernement.fr/observatoire-de-la-laicite>

Le Ministère de l'Éducation Nationale a publié la nouvelle version du Vademecum de la laïcité, en partenariat avec la DILCRAH. Ce Vademecum offre des pistes concrètes d'action, en référence à la Loi, en situations d'atteinte au principe de laïcité.

[https://cache.media.eduscol.education.fr/file/laicite/07/9/Vademecum\\_Laicite\\_1179079.pdf](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/laicite/07/9/Vademecum_Laicite_1179079.pdf)

## 7- Du bon usage des données numériques professionnelles

Nous vous rappelons que tous les fonctionnaires et agents de la fonction publique et associés sont soumis au RGPD (voir ci-dessous). Ce Règlement est une garantie juridique pour chacun.

« Adopté en avril 2016 par le Parlement européen et entré en vigueur le 25 mai le Règlement Général sur la Protection des Données, le RGPD est placé, en France, sous l'autorité de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

La loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 est venue modifier la loi Informatique et Libertés afin de mettre en conformité le droit français avec le cadre juridique européen. Elle permet la mise en œuvre concrète du RGPD et de la Directive « police-justice », applicable aux fichiers de d'ordre pénal. »

<https://donnees-rgpd.fr/loi-informatique-libertes/differences-rgpd/>

A ce titre, vous n'êtes pas autorisé à utiliser les listes de diffusion du Rectorat. Vous pouvez utiliser pour cela d'autres supports et médias de diffusion libres dans un état de Droit (les voies de représentations professionnelles).

Nous sommes, dans la mesure de nos agendas, disposés à vous rencontrer lors de réunions d'équipe dans le cadre du Parcours Personnels Carrières Rémunérations, (volet accompagnement collectif du PPCR) pour vous accompagner dans la mise en œuvre des programmes, ou sur toute autre thématique pédagogique, didactique ou scientifique (en adressant un courriel, sous couvert de votre chef d'établissement à votre inspecteur ou inspectrice référent.e territorial.e pour lui faire part d'un projet précis pour la réunion envisagée).

Le corps d'inspection d'histoire-géographie

NATHALIE DUPRÉ MICHEL DURIF SYLVIE GALABBÉ ANNE PARILLAUD

Dernière mise à jour : 06/12/2019 08:51:43

01/12/2019